

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-CF738

présenté par

Mme Rubin, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud,
M. Larive, M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens,
M. Ratenon, Mme Ressiguiier, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 38**ÉTAT B****Mission « Outre-mer »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Emploi outre-mer	0	0
Conditions de vie outre-mer	0	25 000 000
Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer (nouveau) <i>(ligne nouvelle)</i>	25 000 000	0
TOTAUX	25 000 000	25 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement d'appel et de dénonciation, nous proposons que 25 millions d'euros soient redéployés de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » (qui vise à payer des intérêts bancaires) à un fonds d'urgence pour tous les Outre-Mer de la République pour lutter contre la vie chère.

La cherté de la vie est un problème majeur dans les Outre-Mer. L'État reconnaît ce problème

puisqu'il octroie une « prime de vie chère » à ses fonctionnaires. Une grande partie de la population, malheureusement, ne bénéficie pas d'aide spécifique pour palier cette différence de niveau de vie avec l'hexagone. En effet, les études de l'INSEE montrent régulièrement des disparités de prix allant jusqu'à 38 % sur les denrées alimentaires.

Parallèlement à cela, le chômage de masse et les bas revenus engendrent une situation de pauvreté accrue dans nos territoires ultramarins plus de deux fois supérieur au niveau hexagonal. Les familles ont de plus en plus de difficulté à payer leurs factures, se soigner, assurer leurs déplacements, accéder à la culture, à l'éducation et aux loisirs, etc... Nous considérons que cette situation n'est pas en adéquation avec les droits fondamentaux.

Cette situation de souffrance et de stress a des conséquences néfastes, notamment sur les enfants (mal-logement, difficultés scolaires, santé dégradée, etc...).

Il convient d'agir rapidement pour pallier cette situation.

Cet amendement vise donc à prélever 25 millions d'euros de l'action « 09 – Appui à l'accès aux financements bancaires » du programme 123 « Conditions de vie en Outre-mer », pour abonder le nouveau programme : « Fonds d'urgence de lutte contre la vie chère dans les Outre-mer ». »